

**COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE**

**Département de l'Aveyron**  
**Arrondissement de Millau**  
**Canton de Saint-Affrique**

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
de Présents : 14  
de Votants : 15

Vote : Pour : 15          Contre : 0          Abstention : 0

**Extrait du Registre**  
**Des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du Jeudi 30 Avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le trente avril à 18h30, le conseil municipal de Vabres l'Abbaye, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Frédéric ARTIS, maire.

Étaient présents : M. ARTIS Frédéric, Mme ARTIS Géraldine, M. BERNARD Arnaud, M. CAILHOL Gérard, Mme DELMAS Lidwine, Mme DURAND Sophie, M. MARAVAL Loïc, Mme MENRAS Nicole, Mme METGE Magali, Mme NEGRE Isabelle, M. PRIVAT Gaëtan, M. ROUSTAN Sébastien, M. ROZENZWEJG Henri-Jean, Mme RUDELLE Geneviève.

Procuration : M. DURAND Damien à M. BERNARD Arnaud

Secrétaire de séance : Mme RUDELLE Geneviève

Date de la convocation : 17 avril 2026

**Objet : Création commissions communales et désignation des membres.**

Monsieur le Maire rappelle que, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut constituer des commissions communales chargées d'étudier les questions soumises au conseil et de formuler des avis consultatifs.

Afin d'assurer le bon fonctionnement de la commune et de répartir les travaux préparatoires du conseil municipal, il est proposé de créer plusieurs commissions thématiques.

Le Maire est président de droit de toutes les commissions. Dès leurs premières réunions, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention :**

**DECIDE**

**Article 1 : Création des commissions communales suivantes :**

- Commission "Associations "

**COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE**  
**DELIBERATION : 2026-043**  
**Code matière : 9.1**

Accusé de réception en préfecture  
012-211202866-20260430-2026043-DE  
Reçu le 11/05/2026

- Commission "Enfance et Jeunesse"
- Commission "Vie Locale"
- Commission "Travaux"

**Article 2 : Composition des commissions**

Chaque commission est composée de plusieurs membres issus du conseil municipal. Les membres sont désignés comme suit :

**1. Commission Associations :**

- M. ARTIS Frédéric
- M. ROUSTAN Sébastien
- M. BERNARD Arnaud
- Mme DELMAS Lidwine
- Mme DURAND Sophie
- M. MARAVAL Loïc
- M. PRIVAT Gaëtan

**2. Commission Enfance et Jeunesse :**

- M. ARTIS Frédéric
- Mme ARTIS Géraldine
- Mme DURAND Sophie
- Mme MENRAS Nicole
- Mme NEGRE Isabelle
- M. ROUSTAN Sébastien
- M. ROZENZWEJG Henri-Jean
- Mme RUDELLE Geneviève

**3. Commission Vie locale :**

- M. ARTIS Frédéric
- Mme NEGRE Isabelle
- Mme ARTIS Géraldine
- M. BERNARD Arnaud
- Mme DURAND Sophie
- Mme METGE Magali
- M. PRIVAT Gaëtan
- M. ROZENZWEJG Henri-Jean

**4. Commission Travaux :**

- M. ARTIS Frédéric
- M. CAILHOL Gérard
- M. BERNARD Arnaud
- M. DURAND Damien
- M. MARAVAL Loïc
- M. PRIVAT Gaëtan
- M. ROZENZWEJG Henri-Jean

Il est précisé que les adjoints pourront se rajouter au sein de chacune des commissions.

**COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE**  
**DELIBERATION : 2026-043**  
**Code matière : 9.1**

Accusé de réception en préfecture  
012-211202866-20260430-2026043-DE  
Reçu le 11/05/2026

**Article 3 : Rôle des commissions**

Les commissions jouent un rôle consultatif. Elles sont chargées d'étudier les dossiers relevant de leur compétence et de formuler des avis destinés à éclairer les décisions du conseil municipal.

**Article 4 : Dispositions finales**

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits Ont signé les membres présents.

Ainsi délibéré à VABRES L'ABBAYE  
Les jour, mois et an susdits  
Suivent les signatures au Registre  
POUR EXTRAIT CONFORME  
Signé : Le Maire  
Frédéric ARTIS

La secrétaire de séance



